

Image not found or type unknown



# Délai de prescription d'une facture

Fiche pratique publié le 12/06/2014, vu 497 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Le délai de prescription est le délai au terme duquel il n'est plus possible d'agir devant les tribunaux pour recouvrer sa créance. Celle-ci est alors considérée comme perdue. Quelle est sa durée ? Peut-on le prolonger ?**

La prescription éteint la dette : le créancier ne peut plus recourir au recouvrement forcé à l'encontre du débiteur. Mais il peut continuer à relancer [amicalement](#) le débiteur.

[Voir le guide](#)